

siège@solidairesidd.org

www.solidairesidd.org

93 bis, rue de Montreuil 75011 PARIS 3 03 29 76 78 42 – 06 79 09 86 82









COMPTE-RENDU ENTREVUE DGPR du 05 juin 2015

Étaient présents :

a) pour la DGPR:

- Jérôme Goellner Chef de Service des risques technologiques,
- Jean-Luc Perrin Sous-directeur des risques chroniques et du pilotage,
- Sandro Colaccino Adjoint au Chef de bureau du sol et du sous-sol.

b) Pour Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable (I.D.D) :

- Jean-Jacques Huet secrétaire général,
- Thierry Godineau expert.

Préambules :

Jérôme Goellner annonce que madame Patricia Blanc, Directrice générale, déléguée aux risques majeurs, est souffrante. Elle ne pourra donc pas participer aux débats.

Solidaires I.D.D remercie les représentants de la DGPR de recevoir sa délégation et se déclare très heureux d'être présent. Cette réunion s'inscrit dans le prolongement du courrier de février 2015. Elle constitue un premier contact qui doit s'inscrire dans une dynamique de rencontres régulières.

Jean-Jacques Huet présente ensuite Solidaires I.D.D en insistant sur son organisation non catégorielle à la différence d'autres structures connues). Il rappelle les résultats des élections de décembre 2014 qui permettent à Solidaires I.D.D d'être représentatif aux comités techniques ministériels (CTM) du MEDDE et des ministères économiques et financiers (MEF), via les fédérations des finances et de l'environnement. Solidaires Fonction Publique est également présent au conseil supérieur de la fonction publique d'état, ainsi qu'au conseil commun de la Fonction Publique. Solidaires I.D.D dispose dorénavant de représentants aux CAP de plusieurs corps du ministère, dont celui des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI).

Solidaires I.D.D souhaite aborder plusieurs sujets mais, compte tenu de l'actualité, il traitera prioritairement celui de la réorganisation territoriale.

1.Réforme territoriale :

Solidaires I.D.D fait part de ses vives inquiétudes sur le sujet. Il regrette l'absence de la directrice qui, du fait de son rôle au sein du MEDDE, aurait pu apporter des informations sur l'aspect politique de cette énième réforme. Solidaires I.D.D cherche à comprendre le positionnement de la DGPR étant entendu que les DREAL concernées n'apportent aucune réponse aux agents, au même titre que le SG du ministère.

Plus précisément la DGPR a-t-elle demandé aux régions fusionnées de proposer une organisation type ou, au contraire, laisse-t-elle toute liberté aux directions régionales, ce qui pourrait se traduire par des organisations différentes selon les régions ?

Jérôme Goellner indique que la volonté du MEDDE est que la réforme soit pilotée localement sous l'égide des préfets préfigurateurs. Cependant, la DGPR n'est pas sans se préoccuper de l'évolution des réorganisations territoriales. Elle s'affiche notamment pour le principe du maintien du périmètre des missions actuelles.

Sur le sujet du positionnement des Unités Territoriales (UT) des DREAL (soit en direction régionale, soit en direction interministérielle), Jérôme Goellner déclare que rien n'est décidé. Cependant, pour la DGPR, le schéma actuel doit être conservé. Les velléités de certains préfets de régions non fusionnées de vouloir rattacher les UT aux DDI correspondent à une commande politique. La ministre de l'écologie y a répondu en écrivant au 1^{er} ministre pour lui faire savoir qu'elle y était opposée. Jérôme Goellner ajoute que c'est une affaire très compliquée. L'accident d'AZF rappelle tout l'intérêt qu'il faut porter aux risques technologiques. Ce sujet est surveillé de très près, selon le représentant de la DGPR.

Solidaires I.D.D comprend que les projets d'organisation puissent être différents d'une région à l'autre, du fait des spécificités locales. Toutefois, Solidaires I.D.D souligne, qu'en cas d'absence de pilotage national, le risque de nuire à la cohérence de l'action proportionnée de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), réalisée notamment par les UT, existe réellement. Il rappelle les valeurs fédératrices de cette Inspection qui sont, compétence, impartialité, équité et transparence. Il s'interroge sur la manière de maintenir ces valeurs si, demain, les préfets organisent les choses différemment (rattachement en DDI par exemple et sans doctrine nationale).

De la même manière Solidaires I.D.D s'interroge sur le devenir des implantations géographiques des DREAL (sièges et UT). Pour Solidaires I.D.D, il est impératif que la ministre réaffirme la nécessité de maintenir l'ensemble des moyens pour assurer un niveau de qualité acceptable et rappelle qu'après AZF, les renforts n'ont pas été à la hauteur des annonces.

2. Revue des missions :

Sur ce sujet, après avoir rappelé l'absence d'éléments (lettre de cadrage, cartographie des effectifs avant et après le réforme, non prise en compte de l'expérimentation Bourgogne/Franche-Comté) permettant aux représentants du personnel des directions régionales d'appréhender plus sereinement cette énième réforme, Solidaires I.D.D demande si la DGPR s'implique et, si oui, sur quelles activités ?

Jérôme Goellner répond qu'il y a eu des cartographies de faites au sein du ministère mais qu'il n'y a aucune crainte sur le périmètre de l'IIC. En revanche d'autres missions sont touchées au MEDDE, il cite par exemple les sujets de la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes). Il rappelle que les missions de l'IIC restent essentielles. Cela se voit notamment au travers du maintien des effectifs ce qui est à souligner dans un contexte budgétaire extrêmement difficile.

Pour Jérôme Goellner la DGPR cherche à défendre le modèle d'organisation affiché par l'ICPE, mais pour autant, elle doit s'adapter, évoluer et s'ouvrir aux autres.

Solidaires I.D.D peut en convenir. Néanmoins, il explique que les personnels sont usés par l'accumulation des réformes. Ils aspirent à plus de lisibilité pour mieux comprendre ces évolutions. Par ailleurs, en réponse aux propos précédents de Jérôme Goellner, Solidaires I.D.D demande s'il faut comprendre qu'un renforcement du niveau départemental de l'ICPE est souhaitable ?

Jérôme Goellner répond que cela n'est pas d'actualité et précise qu'un renforcement trop important des UT pourrait au contraire les fragiliser. Pour lui, l'inquiétude majeure reste de savoir ce que vont devenir les sièges des régions fusionnées. Les orientations qui émergent mentionnent qu'il faut maintenir les emplois. Il devrait donc y avoir des agents en charge de l'ICPE dans chaque implantation.

Solidaires I.D.D affirme ne pas être dupe. Ce grand meccano n'est pas mis en place sans arrières pensées mais bien pour réaliser des économies d'échelle sur notamment les fonctions supports. Solidaires I.D.D plaide pour une stabilisation des organisations actuelles, car les agents ne comprennent plus qu'après avoir autant donné pour rendre leur collectif de travail efficient, il leur soit de nouveau demandé de tout refaire, sans revenir sur la perception des assujettis dans un environnement en perpétuel mouvement, éloigné de la simplification administrative.

Jérôme Goellner répond que lors du séminaire des directeurs de la semaine dernière, il y a eu des réflexions sur les méthodes de travail. Pour lui l'organisation pyramidale du travail est à revoir pour aller vers plus de transversalité. Des répercussions sur les postes d'encadrement sont à attendre. Un renforcement des liens avec les DDT(M), les ADEME, etc. paraît indispensable.

Quoi qu'il en soit, l'attente, l'incertitude sur le maintien fonctionnel et géographique des emplois et des missions est extrêmement anxiogène pour les agents. Solidaires I.D.D réclame une prise en considération du personnel et une réelle présentation de ces projets très importants, qui vont, une fois de plus, engager leur avenir.

3.BBZ:

Solidaires I.D.D évoque la problématique de l'adéquation missions/moyens et ajoute ne pas comprendre grand-chose à l'exercice BBZ qui révèle, pour le moins, de sérieuses zones d'ombre. En effet, Solidaires I.D.D rappelle avoir demandé l'abandon du budget base zéro dans son courrier du 30 octobre 2013 et, qu'en absence de réponse de la DGPR, celle-ci a depuis informé les DREAL, dans la cadre de la circulaire qui définit le Plan Pluriannuel de Contrôle 2015, que la mise à jour des effectifs cible dans le cadre de la démarche « BBZ » serait faite en tenant compte des caractéristiques des établissements de chaque région, au regard de ces nouveaux critères. Cette évaluation aurait dû avoir lieu en avril 2015, selon les Plans d'Actions Régionaux (PAR) des DREAL. Elle n'est toujours pas réalisée.

Bien que confidentiel, le Budget Base Zéro impacte le BOP 181. L'actuelle ministre a déclaré que ce dispositif visant au non remplacement des postes vacants ne s'appliquait plus à l'inspection.

Jean-Luc Perrin pense qu'il s'agit de la circulaire PPC (Plan Pluriannuel de Contrôle) qui définit le programme annuel de l'ICPE par rapport à la notion d'établissements prioritaires. Il mentionne que cette circulaire n'est pas sortie.

Jérôme Goellner précise que l'exercice BBZ est une méthode de répartition des effectifs entre les régions, entre les métiers, mais que ce n'est pas un exercice visant à atteindre l'adéquation missions/moyens.

Sur cette notion d'adéquation missions/moyens Solidaires I.D.D déclare que même si les effectifs ont été globalement maintenus, en regard de la baisse des effectifs cible de 5% et un budget ministériel en recul de 6,5% en 2014, les dernières réformes IED, enregistrement, SEVESO 3, permis unique, ... ont engendré une charge de travail supplémentaire importante renforçant ainsi le déséquilibre. Solidaires I.D.D demande que chaque nouveau texte fasse l'objet d'une évaluation de l'impact en terme de charge de travail.

Pour Jérôme Goellner rien ne sera arrêté (hormis la TGAP). Les difficultés évoquées doivent pouvoir trouver réponse au travers d'une amélioration de notre organisation qui passe aussi par l'interministériel (renforcer les liens avec les DDT). Il faut aussi travailler vers une meilleure proportionnalité de nos actions.

Solidaires I.D.D considère que sur le sujet de « l'interministériel », c'est à la DGPR de donner les directives. S'agissant des nouveaux textes, SEVESO 3 est particulièrement indigeste, de même que le permis unique. Il y a une réelle pression sur les agents qui génère des troubles psycho-sociaux (TPS).

Solidaires I.D.D ajoute que la complexité des organisations qualité en région fait que les agents ont le sentiment d'être systématiquement en défaut. Cela renforce leur état de mal être alors qu'ils sont dans leur ensemble, exemplaires, en faisant preuve d'un grand professionnalisme.

4.ISDI:

Solidaires I.D.D regrette que le transfert des installations de stockage de déchets inertes aux DREAL ne se soit pas réalisé avec l'intégralité des moyens correspondants. Par ailleurs, le nombre de ces installations légales et surtout illégales pose souci. De plus, selon les règles de classement sous la rubrique 2760, de nombreuses installations potentiellement soumises à enregistrement devraient basculer en procédure d'autorisation dès lors qu'une présence d'eau est identifiée. Cela concernerait 80 à 90% des cas. Solidaires I.D.D appuie son propos sur l'extrait du compte rendu du 24 juin 2014 et précise que cette doctrine est dispensée aux agents en formation.

Selon la DGPR le transfert des ISDI s'est a priori fait avec l'intégralité des effectifs. Elle ne confirme pas la nécessité de passer en procédure d'autorisation si un problème « eau » est identifié, alors que ce point est clairement précisé dans l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014¹ encadrant cette activité « L'installation est implantée hors zone d'affleurement de nappe, cours d'eau, plan d'eau, canaux et fossés, temporaires ou définitifs.. »

Arrêté du 12/12/14 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

5. Amiante dans les carrières

Sur le sujet de l'amiante naturel, Solidaires I.D.D se félicite d'avoir reçu une réponse rapide à son courrier du 17 septembre 2014. Néanmoins, pour que la sécurité et la santé des inspecteurs de l'environnement en charge de ces contrôles et celle des carriers ne soient pas mises en danger, Solidaires I.D.D demande à être rassuré. Comment peut-on mieux communiquer sur le sujet ?

Monsieur Colaccino rappelle la situation au plan national où 50 sites seraient visés mais. Il précise que la présence d'amiante est avérée sur "seulement" 2 sites (2 en Pays de Loire). Les inspecteurs en charge de ces 2 sites ont été invités à ne pas s'y rendre. En parallèle, des mesures de prévention ont été engagées. Le seuil de 5 fibres par litre correspond globalement au bruit de fond que l'on retrouve un peu partout.

Pour Jérôme Goellner ce sujet est un phénomène sérieux qui n'est pas selon lui sanitaire mais réglementaire. Il s'engage à communiquer prochainement l'état d'avancement de l'inventaire exhaustif de la présence d'amiante et en quelle quantité, étude en cours de réalisation par le BRGM depuis 2011, sur tout le territoire.

Solidaires I.D.D aborde l'aspect hygiène sécurité et conditions de travail (HSCT) et notamment celui des équipements de protection individuels (EPI) à mettre à disposition des agents. Solidaires I.D.D regrette que les CHSCT régionaux n'aient pas eu le soutien nécessaire de la DGPR, ni du secrétariat général du MEDDE pour définir ces mesures de prévention et de protection des agents.

Pour conclure, Solidaires I.D.D évoque le sujet de l'absence d'instance de concertation au sein de la DGPR (ex : comité technique spécial) et précise qu'il souhaite renouveler l'expérience d'aujourd'hui pour mieux informer les agents et ainsi donner du sens à leurs missions.